

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Chelsea a, à sa session tenue le 6 février 2018, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 1051-18

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 5 722 700,00 \$ NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET D'INFRASTRUCTURES ET L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est déposé au bureau du Directeur général et secrétaire-trésorier, sis au 100, chemin Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

AVIS PUBLIC est aussi donné que ce règlement a été approuvé par :

1. Le Conseil municipal, le 6 février 2018
2. Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 12 avril 2018

AVIS est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 6 février 2018.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC ce 13^{ème} jour du mois d'avril 2018.

NOTICE OF PROMULGATION

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the Municipality of Chelsea, at a sitting held February 6th, 2018, has adopted the following By-law:

BY-LAW N° 1051-18

BORROWING BY-LAW ESTABLISHING CAPITAL EXPENDITURES AND A LOAN OF \$5,722,700.00 REQUIRED FOR THE COMPLETION OF ROAD AND INFRASTRUCTURE WORK AND THE PURCHASE OF A VEHICLE

PUBLIC NOTICE is also given that this By-law is kept in the office of the Director General and secretary-treasurer, located at 100 Old Chelsea Road, Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1 and are available for consultation by any interested party, during normal business hours.

PUBLIC NOTICE is also given that this By-law has been approved by:

1. The Municipal Council, February 6th, 2018
2. The *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*, April 12th, 2018

NOTICE is further given that this By-law has come into effect February 6th, 2018.

GIVEN AT CHELSEA, QUÉBEC, this 13th day of the month of April 2018.



Charles Ricard
Directeur général et Secrétaire-trésorier
Director General and Secretary-Treasurer

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Chelsea a, à sa session tenue le 6 février 2018, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 1052-18

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET UN EMPRUNT DE 312 000,00 \$ NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DU CHEMIN DU LAC-MEECH

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est déposé au bureau du Directeur général et secrétaire-trésorier, sis au 100, chemin Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

AVIS PUBLIC est aussi donné que ce règlement a été approuvé par :

1. Le Conseil municipal, le 6 février 2018
2. Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 13 avril 2018

AVIS est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 6 février 2018.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC ce 13^{ième} jour du mois d'avril 2018.

NOTICE OF PROMULGATION

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the Municipality of Chelsea, at a sitting held February 6th, 2018, has adopted the following By-law:

BY-LAW N° 1052-18

BORROWING BY-LAW ESTABLISHING CAPITAL EXPENDITURES FOR PROFESSIONAL SERVICES AND A LOAN OF \$312,000.00 REQUIRED FOR PLANS AND SPECIFICATIONS FOR THE RECONSTRUCTION OF A SECTION OF CHEMIN DU LAC-MEECH

PUBLIC NOTICE is also given that this By-law is kept in the office of the Director General and secretary-treasurer, located at 100 Old Chelsea Road, Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1 and are available for consultation by any interested party, during normal business hours.

PUBLIC NOTICE is also given that this By-law has been approved by:

1. The Municipal Council, February 6th, 2018
2. The *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*, April 13th, 2018

NOTICE is further given that this By-law has come into effect February 6th, 2018.

GIVEN AT CHELSEA, QUÉBEC, this 13th day of the month of April 2018.



Charles Ricard
Directeur général et Secrétaire-trésorier
Director General and Secretary-Treasurer

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Chelsea a, à sa session tenue le 3 avril 2018, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 1066-18

**RÈGLEMENT CONCERNANT
L'ÉTABLISSEMENT DU
COMITÉ DU SENTIER COMMUNAUTAIRE**

AVIS PUBLIC est également donnée que ce règlement est déposé au bureau du Directeur général et secrétaire trésorier, sis au 100, chemin Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

AVIS PUBLIC est aussi donnée que ce règlement a été approuvé par :

1. Le Conseil municipal, le 3 avril 2018

AVIS est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 3 avril 2018.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC ce 13^{ième} jour du mois d'avril 2018.

NOTICE OF PROMULGATION

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the Municipality of Chelsea, at a sitting held April 13th, 2018, has adopted the following By-law:

BY-LAW N° 1066-18

**BY-LAW CONCERNING THE
ESTABLISHMENT OF THE
COMMUNITY TRAIL COMMITTEE**

PUBLIC NOTICE is also given that this By-law is kept in the office of the Director General and Secretary Treasurer, located at 100 Old Chelsea Road, Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1 and are available for consultation by any interested party, during normal business hours.

PUBLIC NOTICE is also given that this By-law has been approved by:

1. Municipal Council on April 3th, 2018

NOTICE is further given that this By-law has come into effect April 3th, 2018.

GIVEN AT CHELSEA, QUÉBEC, this 13th day of the month of April 2018.



Charles Ricard
Directeur général et Secrétaire-trésorier
Director General and Secretary-Treasurer

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Chelsea a, à sa session tenue le 3 avril 2018, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 1063-18

**RÈGLEMENT CONCERNANT
L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ
CONSULTATIF SUR LA GOUVERNANCE**

AVIS PUBLIC est également donnée que ce règlement est déposé au bureau du Directeur général et secrétaire trésorier, sis au 100, chemin Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

AVIS PUBLIC est aussi donnée que ce règlement a été approuvé par :

1. Le Conseil municipal, le 3 avril 2018

AVIS est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 3 avril 2018.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC ce 13^{ième} jour du mois d'avril 2018.

NOTICE OF PROMULGATION

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the Municipality of Chelsea, at a sitting held April 13th, 2018, has adopted the following By-law:

BY-LAW N° 1063-18

**BY-LAW CONCERNING THE
ESTABLISHMENT OF THE
GOVERNANCE ADVISORY COMMITTEE**

PUBLIC NOTICE is also given that this By-law is kept in the office of the Director General and Secretary Treasurer, located at 100 Old Chelsea Road, Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1 and are available for consultation by any interested party, during normal business hours.

PUBLIC NOTICE is also given that this By-law has been approved by:

1. Municipal Council on April 3th, 2018

NOTICE is further given that this By-law has come into effect April 3th, 2018.

GIVEN AT CHELSEA, QUÉBEC, this 13th day of the month of April 2018.



Charles Ricard
Directeur général et Secrétaire-trésorier
Director General and Secretary-Treasurer

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Chelsea a, à sa session tenue le 3 avril 2018, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 1060-18

**RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 581-02 CONCERNANT L'ADHÉSION
DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA AU
RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI
SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est également donnée que ce règlement est déposé au bureau du Directeur général et secrétaire trésorier, sis au 100, chemin Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

AVIS PUBLIC est aussi donnée que ce règlement a été approuvé par :

1. Le Conseil municipal, le 3 avril 2018

AVIS est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 3 avril 2018.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC ce 13^{ième} jour du mois d'avril 2018.

NOTICE OF PROMULGATION

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the Municipality of Chelsea, at a sitting held April 13th, 2018, has adopted the following By-law:

BY-LAW N° 1060-18

**BY-LAW REPLACING BY-LAW NUMBER
581-02 CONCERNING THE APPLICATION TO
THE PENSION PLAN BY THE MUNICIPALITY
OF CHELSEA ESTABLISHED BY THE ACT
RESPECTING THE PENSION PLAN OF
ELECTED MUNICIPAL OFFICERS**

PUBLIC NOTICE is also given that this By-law is kept in the office of the Director General and Secretary Treasurer, located at 100 Old Chelsea Road, Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1 and are available for consultation by any interested party, during normal business hours.

PUBLIC NOTICE is also given that this By-law has been approved by:

1. Municipal Council on April 3th, 2018

NOTICE is further given that this By-law has come into effect April 3th, 2018.

GIVEN AT CHELSEA, QUÉBEC, this 13th day of the month of April 2018.



Charles Ricard
Directeur général et Secrétaire-trésorier
Director General and Secretary-Treasurer

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Chelsea a, à sa session tenue le 3 avril 2018, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 1057-18

**RÈGLEMENT CONCERNANT
L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ
CONSULTATIF DES COMMUNICATIONS**

AVIS PUBLIC est également donnée que ce règlement est déposé au bureau du Directeur général et secrétaire trésorier, sis au 100, chemin Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

AVIS PUBLIC est aussi donnée que ce règlement a été approuvé par :

1. Le Conseil municipal, le 3 avril 2018

AVIS est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 3 avril 2018.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC ce 13^{ième} jour du mois d'avril 2018.

NOTICE OF PROMULGATION

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the Municipality of Chelsea, at a sitting held April 13th, 2018, has adopted the following By-law:

BY-LAW N° 1057-18

**BY-LAW CONCERNING THE
ESTABLISHMENT OF THE
COMMUNICATIONS ADVISORY COMMITTEE**

PUBLIC NOTICE is also given that this By-law is kept in the office of the Director General and Secretary Treasurer, located at 100 Old Chelsea Road, Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1 and are available for consultation by any interested party, during normal business hours.

PUBLIC NOTICE is also given that this By-law has been approved by:

1. Municipal Council on April 3th, 2018

NOTICE is further given that this By-law has come into effect April 3th, 2018.

GIVEN AT CHELSEA, QUÉBEC, this 13th day of the month of April 2018.



Charles Ricard
Directeur général et Secrétaire-trésorier
Director General and Secretary-Treasurer